

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n°07.12.14.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Convention d'occupation d'un local municipal
avec l'association "Les Restos du Cœur" fin de campagne 2023

Monsieur le Président propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'occupation du LCR les Tilleuls avec l'association des Restos du Cœur.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,
Le Président,